

COPY.

Lloyd's Register of Shipping,

71, Fenchurch Street, E.C.

le 20 Juillet 1915.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que Mr. Demarest, Inspecteur de cette Société au Havre, m'a fait parvenir votre lettre du 10 courant relative aux conditions de classification dans le Register de cette Société du navire à vapeur "OHIO", et je regrette d'apprendre qu'il paraît qu'il y a eu malentendu dans cette affaire.

Je me permets de vous rappeler que la question de la dispense des cloisons des cales d'avant de ce navire a été discutée entre nous par correspondance à la fin de 1912 et le commencement de 1913, et que dans mes lettres des 4 Décembre 1912 et 24 Janvier 1913, il a été mentionné que, avant que les navires dont question seraient définitivement classés dans le Register de cette Société, il serait nécessaire de produire des lettres des Armateurs désirant la dispense des cloisons en question.

Les circonstances spéciales dont fait mention votre lettre du 16 Mars, auxquelles vous faites allusion, ont été pleinement considérées par le Comité de cette Société, qui, en vue de vous aider aussi loin que possible dans cette affaire, agréait d'assigner la cote 100 A1 au navire "Ohio"

W819-0026 1/2

W819-0026 72

-2-

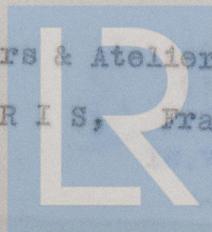
à condition que vous preniez l'engagement d'informer tout prétendu acheteur qu'une cloison étanche avait été dispensée. Les Inspecteurs de cette Société au Havre étaient informés en conséquence et, selon vos desirs, les certificats de classification étaient envoyés en même temps aux Inspecteurs de cette Société, l'intention étant que les Inspecteurs vous informeraient de la condition à laquelle les certificats étaient délivrés. Les Inspecteurs expliquent cependant qu'ils étaient sous l'impression que la question de la dispense des cloisons avait été arrangée directement entre ces Bureaux et vous-mêmes, ce qui les amenaient à vous envoyer les certificats sans remarques.

Je suis certain que vous voudrez bien tenir compte du fait que la position est due à la sollicitude du Comité de satisfaire à votre désir de classer le navire sans autre délai, et je ne doute pas que vous voudrez bien consentir à la condition spéciale en rapport avec cette classification, notamment que vous informerez des prétendus acheteurs qu'une cloison étanche a été dispensée.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Secrétaire.

Messieurs Soc. Anon. des Châliers & Ateliers de St. Nazaire,
P A R I S, France.



© 2020

Lloyd's Register
Foundation

W819-0026 2/2